QUESTION Guy-Noël Jelk/Olivier Suter **QA 3373.11**

Cours d'introduction aux études universitaires en Suisse

Question

Politique fictive... ? Le canton de Fribourg pouvait se targuer d'offrir des Cours d'introduction aux études universitaires en Suisse jusqu'à la fin de l'année scolaire 2010/2011, pour les étudiants étrangers (et suisses de l'étranger) qui ne possédaient pas les diplômes reconnus. Exit ces cours à Fribourg, après presque cinquante ans de bons et loyaux services, 35 postes de travail, la renommée de notre canton et l'apport de ces jeunes pour la ville et son agglomération, alors que l'Université de Fribourg s'est, depuis très longtemps, profilée afin d'offrir de tels cours !

La CRUS (Conférence des recteurs des universités suisses) s'était prononcée pour le maintien d'un examen commun mais contre l'offre des cours préparatoires. A la suite de cette décision, la CUS (Conférence universitaire suisse) a décidé de supprimer l'offre des cours préparatoires mais de garder un examen centralisé d'admission aux universités.

A notre grand étonnement, nous apprenons que tout récemment la CRUS est en train de discuter de deux lieux où pourraient se dérouler ces futurs examens, à savoir Genève et Zurich ! Plus fort encore, ces deux cantons pourraient y mettre sur pied des cours préparatoires…

Nos questions :

1. Que sait le Conseil d'Etat à ce sujet ?
2. Si cette information est avérée, qu'entend faire le Conseil d'Etat afin de préserver les intérêts du canton, sachant que les CIUS apportent à Fribourg une foule de services en matière d'intégration, de bilinguisme et de renommée ?
3. Le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas que notre canton va être encore plus marginalisé entre les pôles économiques lémaniques et alémaniques en perdant une institution unique en Suisse, institution qui pourrait bien se reconstituer à Zurich et à Genève ?
4. N'est-il pas urgent que Fribourg se reprofile afin de récupérer les examens et les cours qu'il organisait déjà depuis presque cinquante ans ?
5. Quelle est, de ce fait, la position de la représentation fribourgeoise dans le groupe de travail mixte CRUS-KSGR ?
6. Le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas, vu ces nouveaux rebondissements, qu'une cantonalisation des CIUS (comme celle de l'EMAF) apporterait plus au canton qu'elle ne lui en coûterait ?

Le 24 mars 2011

Réponse du Conseil d'Etat

Les Cours d'introduction aux études universitaires en Suisse sont une fondation commune de la Confédération et des cantons universitaires de Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Vaud, Saint-Gall et Zurich, ainsi que de l'Etat de Fribourg. Les partenaires ayant dénoncé l'accord financier et une solution pour poursuivre l'activité dans un nouveau cadre n'ayant pas pu être trouvée, les cours cesseront à la fin d'août 2011 et la liquidation de la Fondation a été annoncée à l'autorité de surveillance. Les faits relatifs aux décisions prises par les partenaires de la Fondation ainsi que les diverses démarches entreprises par le canton de Fribourg ont fait l'objet de deux réponses du Conseil d'Etat à des questions parlementaires (QA 3282.09 et QA 3341.10).

En décidant la liquidation de la Fondation CIUS, la Conférence universitaire suisse (CUS) s'est fondée principalement sur l'avis exprimé par la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS), selon lequel une offre de cours d'introduction n'était plus nécessaire, tandis qu'un examen d'admission pour les étudiants étrangers restait requis. Considérant que la CRUS devait continuer à assurer l'organisation coordonnée de cet examen, la CUS lui a demandé d'identifier l'institution qui pourrait la reprendre après la fermeture de l'école des CIUS.

1. *Que sait le Conseil d'Etat à ce sujet ?*
   Selon les informations communiquées par la CRUS en décembre 2010, plusieurs solutions étaient à l'étude, les examens en français et en allemand pouvant être offerts sur un site commun ou sur deux sites séparés. Finalement, la CRUS s'est adjoint le concours de la Conférence des directrices et directeurs de gymnases suisses (CDGS). Les deux conférences sont arrivées à la conclusion que cette tâche serait confiée à une ou deux écoles de maturité cantonales pour adultes. Les deux Conférences ont mandaté un groupe de travail sous la direction du président de la commission des examens afin de planifier la suite des opérations.
   C'est dans ce contexte que la *Kantonale Maturitätsschule für Erwachsene* de Zurich et le Collège pour adultes Alice-Rivaz, à Genève, ont annoncé leur intérêt pour l'organisation de l'examen d'admission pour les étudiants étrangers en allemand à Zurich et en français à Genève.
   En ce qui concerne d'éventuels cours de préparation à ces examens, aucune démarche dans ce sens n'a été entreprise, ni au niveau de la CUS ni au niveau de la CRUS. Si de tels cours devaient voir le jour dans les deux écoles en question, il s'agirait d'une offre proposée de leur propre initiative. Il faut relever qu'une offre privée des cours préparatoires existe depuis longtemps, soit à Genève (école BER SA et EPSU), soit à Zurich (AKAD).

2. *Si cette information est avérée, qu'entend faire le Conseil d'Etat afin de préserver les intérêts du canton, sachant que les CIUS apportent à Fribourg une foule de services en matière d'intégration, de bilinguisme et de renommée ?*
   Ni la CUS ni le Conseil d'Etat du canton de Fribourg ne peuvent empêcher la création de ces offres. Le Conseil d'Etat ne participera cependant en aucune manière au fonctionnement de tels cours. Selon les renseignements dont nous disposons, il s'agit de projets dont le financement n'est pas encore assuré. La Confédération n'a pas été sollicitée et elle ne projette pas de soutenir financièrement des cours préparatoires.

3. *Le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas que notre canton va être encore plus marginalisé entre les pôles économiques lémaniques et alémaniques en perdant une institution unique en Suisse, institution qui pourrait bien se reconstituer à Zurich et à Genève ?*
   Le Conseil d'Etat regrette la disparition de la Fondation CIUS qui joue un rôle important pour la préparation des étudiants provenant en particulier des pays extra-européens aux études universitaires en Suisse. Il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour, d'abord, défendre le maintien de la fondation CIUS et, ensuite, rendre possible la création d'une nouvelle structure commune aux cantons universitaires romands. Ses efforts n'ont pas abouti. Le Conseil d'Etat ne considère toutefois pas que la disparition de la Fondation ait une influence sur le positionnement du canton au niveau national.

4. *N'est-il pas urgent que Fribourg se reprofile afin de récupérer les examens et les cours qu'il organisait déjà depuis presque cinquante ans ?*
   Si des cantons projetaient de soutenir la mise sur pied des cours préparatoires dans leurs écoles de maturité, c'est probablement qu'ils considéraient que le nombre de candidats dans ces cantons est suffisant et que les conditions financières sont plus favorables que celles de la fondation CIUS. A la suite de toutes les démarches déjà entreprises en faveur du maintien de cette offre à Fribourg, le Conseil d'Etat devrait alors conclure que ces cantons préfèrent investir dans une offre sur leur territoire plutôt que de participer à une institution commune. Toutefois, selon les informations obtenues, une telle solution n'est pas envisagée.

5. *Quelle est, de ce fait, la position de la représentation fribourgeoise dans le groupe de travail mixte CRUS-KSGR ?*
   Le groupe de travail mixte CRUS-KSGR a été constitué par les deux Conférences concernées, et ni les cantons ni les universités particulières n'y sont représentés. Pour la CRUS, deux membres de la Commission d'admissions et d'équivalences, une commission permanente de la CRUS, y participent. Une de ces personnes est la responsable des admissions de l'Université de Fribourg. Son rôle dans le groupe de travail est de contribuer à trouver une nouvelle solution pour l'examen d'admission pour les étudiants étrangers dont le certificat de maturité ne donne pas l'accès direct aux universités suisses.

6. *Le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas, vu ces nouveaux rebondissements, qu'une cantonalisation des CIUS (comme celle de l'EMAF) apporterait plus au canton qu'elle ne lui en coûterait ?*
   Un parallèle avec l'EMAF ne peut être tiré, l'EMAF étant une école professionnelle du secondaire 2 ouverte en très grande majorité aux élèves fribourgeois.
   Les cours d'introduction ont pour mission d'accueillir des étudiants étrangers dont le titre de maturité ne peut être reconnu par les universités suisses.
   Le Conseil d'Etat n'est pas prêt à mettre sur pied une offre cantonale des cours préparatoires à l'examen d'admission aux universités, car le nombre de candidats devant passer un tel examen pour l'inscription à l'Université de Fribourg ne le justifie pas. Il souhaitait le faire en collaboration avec les autres cantons romands, mais ceux-ci n'ont pas été prêts à porter ensemble la responsabilité pour une telle structure.

Fribourg, le 12 avril 2011